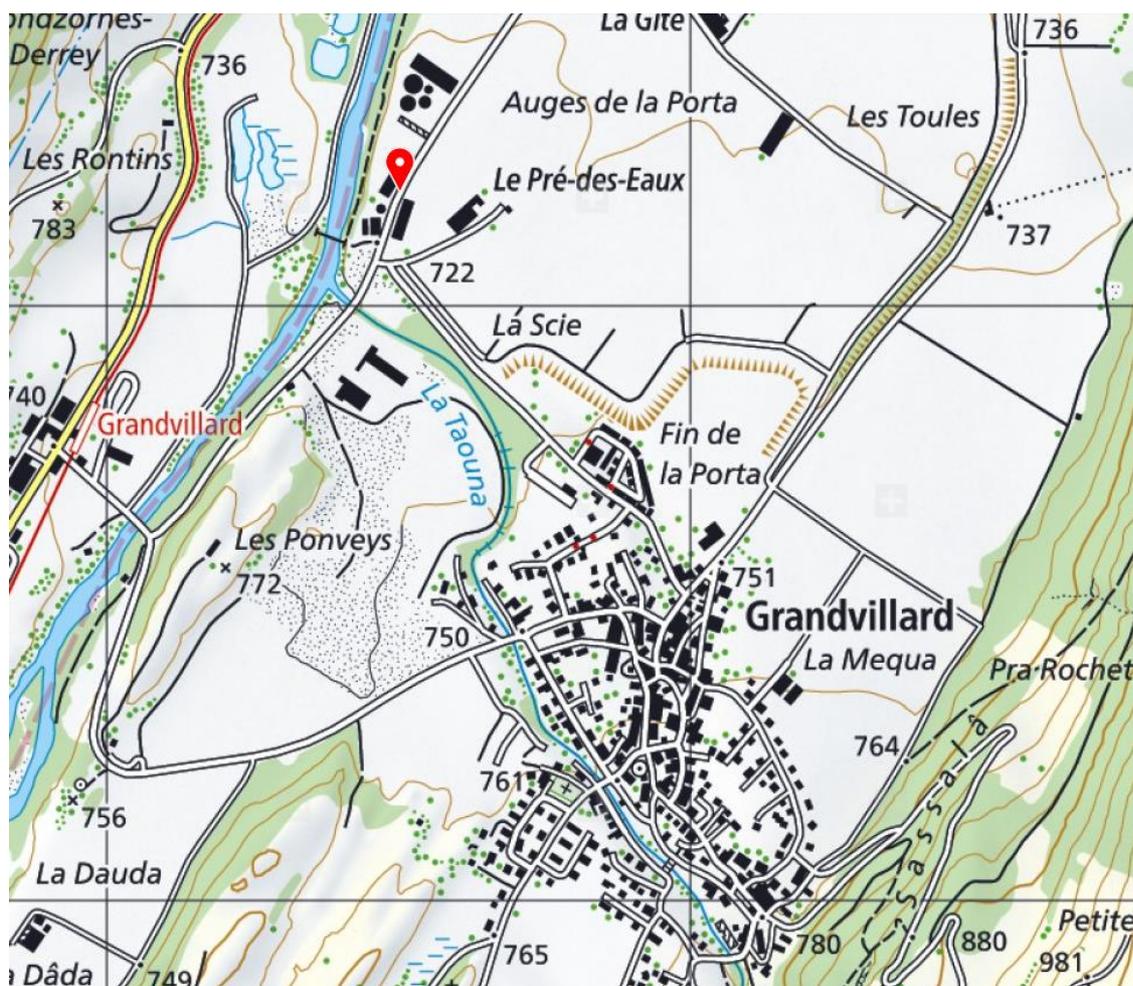


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Bas-Intyamon
 Estavannens et Villars-sous-Mont

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

STEP de Broc

Déchets toxiques (produits chimiques, solvants, ...)

A la STEP, Fulet Derrière 8 - 1636 Broc
le mercredi de 13.30 h à 16.00 h.

ou sur rendez-vous au 026 921 27 16

SANIMA

Centre collecteur de déchets animaux
(jusqu'à 250 kg) et **déchets carnés**

Du lundi au samedi, de 09.00 h. à 11.00 h.
(sauf jours fériés)

Fulet Derrière 8
1636 Broc

T 026 921 17 64
www.sanima.ch

Hubert Etter - Vuadens

gravats, bois (naturel et laqué), **fenêtres, pneus, tuiles**, ...
lu - je 07.30 h-11.30 h. / 13.00 h.-17.00 h.
vendredi fermeture à 15.30 h.

Le Russon 60
1628 Vuadens
026 919 87 80

Contact et infos

1667 Enney
026 921 81 00
commune@bas-intyamon.ch
www.bas-intyamon.ch

Déchèterie de Grandvillard

Route des Auges 19
horaires : voir ci-contre

Horaires de la déchetterie

Hiver: 1er décembre - 31 mars
mardi 18.00 h - 19.00 h
mercredi 10.00 h - 11.00 h
jeudi 18.00 h - 19.00 h
samedi 10.00 h - 12.00 h

Eté : 1er avril au 30 novembre
mardi 17.30 h - 19.30 h
mercredi 10.00 h - 11.00 h
jeudi 17.30 h - 19.30 h
samedi 10.00 h - 12.00 h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Sacs poubelle officiels

Les sacs poubelles officiels sont en vente dans les commerces de la commune.

- 17 lit - 10 sacs - CHF 10.50
- 35 lit - 10 sacs - CHF 21.00
- 60 lit - 10 sacs - CHF 31.50
- 110 lit - 5 sacs - CHF 24.70

Les familles avec des enfants âgés jusqu'à 3 ans recevront deux fois par an un bon d'échange leur permettant de retirer des sacs à poubelle gratuitement dans les commerces. Les couches-culottes sont à éliminer dans les sacs à poubelle officiels.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



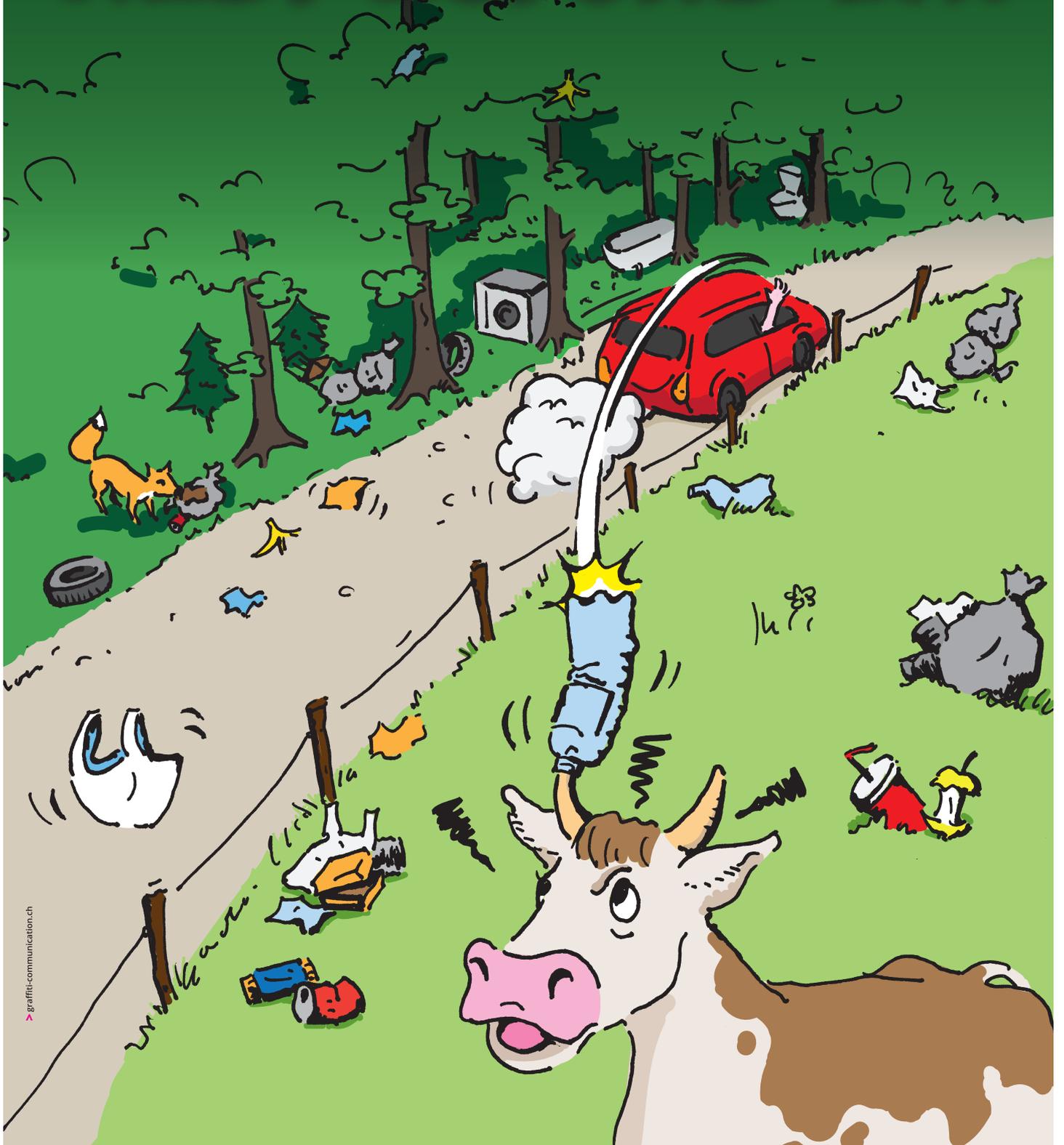
Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

LA NATURE

N'EST PAS NOTRE POUBELLE,

RESPECTONS-LA!





Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont éliminées dans des sacs officiels; elles sont déposées dans les conteneurs ou molocks présents dans les villages d'Enney, Estavannens et Villars-Sous-Mont.



Couche-culotte

A éliminer dans les sacs officiels. La commune remet aux familles avec enfants jusqu'à 3 ans, des bons pour retirer gratuitement des rouleaux de sacs à poubelle dans les commerces. Les bons sont envoyés 2x par an par



Aluminium et boîtes de conserve

Dans la benne à disposition. Par exemple : boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, cannettes de boisson, emballages marqués du logo "alu". Les boîtes et autres récipients doivent être rincés.



Papier et carton

Dans la benne prévue à cet effet. **ATTENTION** : ils ne doivent contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium), ni être maculés de graisse ou autre. Les cartons doivent être **pliés**



Verre

Dans la benne prévue à cet effet. **ATTENTION** : les bouchons et capsules seront retirés. Les verres à boire doivent être déposés dans la benne à gravats.



PET

Dans le conteneur prévu. **ATTENTION** : uniquement les bouteilles à boisson avec le sigle PET. Les emballages marqués PE ou PE-HD, bouteilles d'huile, de vinaigre, sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets compostables ménagers

Dans la benne. Les déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou de thé, coquilles d'oeufs, etc. sont à mettre dans la benne. **Pas de sachet plastique, ni compostable**



Huiles minérales et végétales

Dans le récupérateur prévu. **ATTENTION** : ne pas mélanger les huiles minérales (moteur) avec les huiles végétales (cuisine). Pas de liquide étranger (carburant, solvant).



Textiles et chaussures

Dans la benne de la Croix-Rouge. Tous les vêtements, tissus et chaussures en bon état seront déposés dans des sacs en plastique fermés.



Ferraille (objets métalliques)

Dans la benne prévue. Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique doivent être enlevés et déposés dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels.



Déchets encombrants combustibles

Dans la benne. **ATTENTION** : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac poubelle officiel de 110 litres sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



Capsules Nespresso (aluminium)

Concerne uniquement les capsules de café en aluminium. Les capsules de thé ne sont pas recyclées. Dans le conteneur mis à disposition..



Appareils électriques et électroniques

Retour au point de vente ou à la déchetterie. **ATTENTION** une taxe d'élimination de CHF 5.00 est perçue pour le dépôt des batteries.



Piles et accumulateurs

A déposer aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Un bac est néanmoins à disposition à la déchetterie.



Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un bac est à disposition à la déchetterie.



Déchets inertes (petites quantités)

Dans la benne prévue à cet effet, pour des quantités jusqu'à 1 m3. Les déchets de chantier sont interdits (privés et entreprises); ils doivent être amenés au centre de tri à Vuadens.



Médicaments

A rapporter à la pharmacie.



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs à poubelles officiels. Ils ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



Flacons en plastique avec bouchon

Dans les sacs à poubelles officiels. Ces flacons peuvent aussi être ramenés aux magasins et autres grandes surfaces qui assurent la récupération.



Dépouilles d'animaux

Au centre de collecte SANIMA pour des animaux jusqu'à 250 kg, Fulet Derrière 8 à Broc, du lundi au samedi de 09.00 h à 11.00 h. (sauf jours fériés) tél. +41 26 921 17 64



Bois

A l'endroit de collecte prévu : **le bois sera séparé de toutes pièces métalliques** (Clous, charnières, crochets, etc.). Le bois verni ou traité doit être déposé dans la benne des déchets encombrants.



Cendres de bois

Dans le container prévu à cet effet.



Sagex

Dans le conteneur prévu à cet effet. **ATTENTION** : uniquement le sagex propre et pas de chips en mousse



Déchets de jardin

Dans la benne prévue. Y compris le gazon, plantes, feuilles, etc. Pour les branches et tailles de haie, se référer à la rubrique "Bois"



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Dans les sacs poubelle officiels. Pour les **grandes quantités de déchets carnés**, s'adresser à **SANIMA** à Broc (voir rubrique "Dépouilles d'animaux")



Litière de chat

Dans les sacs à poubelle officiels



Plastiques agricoles

A la déchetterie, dans de petits contenants à disposition sont récoltés : *Ballots de feuilles plastiques, bâches de jardin, filets, ficelles, big bags vides.



Déchets de chantier

Ils sont interdits à la déchetterie. Ils doivent être amenés au centre de tri **Hubert Etter** à Vuadens



Déchets spéciaux des ménages

Les déchets spéciaux (produits chimiques, solvants, etc.) sont à déposer à la **STEP**, Fulet Derrière 8 à Broc, le mercredi de 13.30 h. à 16.00 h. pour sur rendez-vous par téléphone +41 26 821 27 16

BENNE D'ECHANGE

Une benne d'échange est installée à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.

Les objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état peuvent y être déposés (par ex. vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.)

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Ce que vous ne pouvez pas déposer :

- Les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- Les produits alimentaires.

QUE FAIRE DES VERRE HORS D'USAGE ?



Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer, mais pas dans la benne du verre usagé. Les verres à boire peuvent contenir des métaux lourds et doivent être déposés dans la benne à gravats.

BENNE COMPACTEUSE A PAPIER

Pour éviter d'endommager la benne compacteuse, nous vous demandons de bien vouloir :

- Vider le contenu des cartons (papier) dans la benne ;
- Plier les cartons
- Découper les gros cartons.



DECHETS ENCOMBRANTS

Objets encombrants – définition

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage tels que vieux meubles, canapés, matelas, engins de sport, tapis, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut pas être inséré dans un sac poubelle officiel de 110 litres. Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

Dimensions maximales

2 m de long	25 cm de diamètre	60x60 cm
-------------	-------------------	----------

1m3 maximum

Le volume maximum de déchets pouvant être déposé dans la benne des encombrants est de 1 m³. Tout volume de déchet supérieur doit être acheminé vers une centrale d'élimination et ceci aux frais du propriétaire.

Qu'est-ce qui n'est pas admis dans la benne des déchets encombrants ?

- Les ballots de feuilles plastiques, les filets, les tissus ne doivent pas être mélangés aux déchets encombrants.
- Les matières conditionnées sous forme de rouleaux ou ballot ne sont pas acceptés.
- **Les déchets provenant de la transformation et de la démolition d'immeubles tels que fenêtres, agencements de cuisine, parquets, laine de verre, etc. ne sont pas pris en charge mais considérés comme des déchets immobiliers ou de chantier et doivent être éliminés selon les filiales propres et ceci aux frais du propriétaire.**

OBJECTIF DE LA DECHETTERIE

- Respect de l'environnement
- Maîtrise des coûts
- Meilleure efficacité et confort accru pour les utilisateurs.

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux à venir !